PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 601 publiée le 7 juillet 2017

2007-2017 : QUELQUES CHIFFRES SUR L'ESSOR DE LA FORME EXTRAORDINAIRE DU RITE ROMAIN

« Ouvrons généreusement notre cœur et laissons entrer tout ce à quoi la foi elle-même fait place. »
Benoît XVI, lettre aux évêques du 7 juillet 2007 accompagnant la publication du motu proprio Summorum Pontificum

Deo Gratias ! Il y a dix ans, après une longue année de rumeurs et de résistances, le pape Benoît XVI publiait le motu proprio Summorum Pontificum restituant l'usage du missel romain, hérité de saint Grégoire-le-Grand, de saint Pie V et de saint Jean XXIII, à l'Église universelle. En accompagnement de ce texte, le pape adressait une lettre aux évêques du monde entier expliquant les motivations d'un tel geste. En ce jour anniversaire, nous ne pouvons que vous inviter à la relire (ici) tant elle expose parfaitement « la raison positive » qui a incité Benoît XVI à promulguer Summorum Pontificum, à savoir : « parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Église ». Cet objectif est bien entendu aussi celui auquel notre lettre s'efforce de concourir semaine après semaine, convaincus que nous sommes que la survie et le renouveau de nos paroisses passe par le retour durable de la paix liturgique.

Ce jour est un jour d'allégresse, malgré les craintes que peuvent susciter les attaques dont le texte de Benoît XVI continue d'être la cible de la part de « progressistes » bien en cour, comme celles d'Andrea Grillo, professeur à l'Université Saint-Anselme, à Rome, qui remet en cause le principe juridique de l'acte de Benoît XVI.

Nous avons choisi, en quelque sorte pour action de grâces, de vous donner simplement quelques chiffres illustrant l'essor de la forme extraordinaire du rite romain depuis 2007.

Image: rs20170707212514_clergeSP.jpg

I - EN FRANCE

En février 2013, alors que prenait fin le pontificat de Benoît XVI, nous avions décompté 176 messes dominicales hebdomadaires célébrées en France selon la forme extraordinaire du rite romain, contre 104 en septembre 2007. Au 7 juillet 2017, en nous basant sur l'annuaire du *Baptistère* (ici) nous en dénombrons 221. Si l'on y ajoute les messes de la Fraternité Saint-Pie X (FSSPX), qui ont légèrement augmenté sur la même période et sont un peu plus de 200, cela représente **environ 430 lieux où sanctifier son dimanche avec le missel de saint Jean XXIII**. Alors que des lieux de culte « ordinaires » ferment constamment, en raison de la réduction continue du nombre des prêtres diocésains, les lieux « extraordinaires » ne désemplissent pas,. 430 sur les 4200 paroisses de France soit prés de 10 %. La marge de progression absolue est donc encore grande...

En ce qui concerne les messes diocésaines ou célébrées par les instituts Ecclesia Dei, il est intéressant de noter que leur croissance est continue et régulière. Le changement de pontificat n'a pas eu d'influence sur la lente mais réelle expansion de la liturgie latine et grégorienne.
Enfin, **comme le montrent cette année encore les statistiques des ordinations sacerdotales - en 2107, en comptant la FSSPX, 22 prêtres « extraordinaires » assimilables à des diocésains, pour 84 diocésains « ordinaires » - entre 15 à 20 % des prêtres diocésains ordonnés en France le sont désormais chaque année dans et pour la forme extraordinaire du rite romain**. Rapporté au fait que peu de lieu de culte offrent la liturgie traditionnelle, on peut légitimement se demander ce que cela donnerait si la forme extraordinaire était offerte dans ne serait-ce que 25 % des paroisses de France ? Ce qui permettrait, en outre, de satisfaire les centaines de groupes de demandeurs auxquels on refuse encore cette possibilité !

Image: rs20170707213552_chierichetti2014.jpg

II – AILLEURS DANS LE MONDE

a) Aux États-Unis

Selon les données de la *Coalition in support of Ecclesia Dei* (ici), il y a en juillet 2017 **un peu plus de 480 lieux de culte diocésains aux États-Unis (FSSPX non comprise), contre environ 230 en 2007**. Outre ce doublement de l'offre, il y a surtout un vrai boom de fidèles et un grand dynamisme des groupes traditionnels. Et une poignée d'évêques qui ont pleinement embrassé le motu proprio et l'ont intégré généreusement à leur pastorale ordinaire.

b) En Allemagne

Selon *Pro Missa Tridentina* (ici), il y a aujourd'hui **153 lieux de culte diocésains outre-Rhin, contre environ 35 il y a 10 ans**. 54 d'entre eux offrent la messe chaque dimanche et jour de fête. Dans un pays où la hiérarchie de l'Église (ecclésiastique comme laïque) a majoritairement ramé contre l'œuvre du cardinal Ratzinger puis contre celle du pape Benoît XVI, c'est un résultat tonitruant !

c) En Pologne

En 2007, la Pologne ne comptait que 5 messes dominicales hebdomadaires selon la forme extraordinaire du rite romain. D'après les chiffres que nous a communiqués le portail *UnaCum.pl* (ici), il y en a désormais 40 pour un total de 118 lieux de culte (contre seulement 9 en 2007). En juillet 2017, 26 diocèses sur 41 offrent au moins une messe dominicale hebdomadaire selon les livres liturgiques en vigueur en 1962.
Cette diffusion inattendue du motu proprio dans un pays qui a échappé aux pires abus postconciliaires nous a incités à y reprendre notre campagne de sondages internationaux, réalisée entre 2009 et 2011. Nous vous présenterons les résultats de cette enquête exclusive d'ici fin juillet.

d) En Angleterre

Nous avons donné dans notre lettre précédente le chiffre de 40 messes dominicales hebdomadaires (contre 18 en 2007) en Angleterre et au Pays de Galles en 2017. Nous pouvons ajouter, grâce aux renseignements fournis par la *Latin Mass Society*, que cela représente **147 lieux de culte offrant la forme extraordinaire en 2017 contre 26 seulement en 2007**. Là encore, c'est un développement remarquable, soutenu essentiellement par le clergé diocésain et religieux issu de la forme ordinaire, les instituts Ecclesia Dei ne comptant que pour moins de 10 lieux de culte.

e) En Italie

Le mensuel *Il Timone* annonce 103 groupes stables de fidèles dans la péninsule dans son dossier de juin consacré au dixième anniversaire de Summorum Pontificum. En nous fiant aux données du Coordinamento Nazionale del Summorum Pontificum (ici), nous avons trouvé **107 lieux de culte ouverts à la forme extraordinaire du rite romain, dont 56 offrant la messe dominicale hebdomadaire** (1). Si l'on considère que l'Italie compte 200 diocèses, c'est encore peu mais, en comparaison de 2007, c'est un grand bond puisqu'il n'y avait sans doute guère plus de 30 lieux de culte à l'époque dont seulement une douzaine avec la messe chaque dimanche.

III – MAIS...

Mais... les chiffres ne sont pas tout. Semaine après semaine, nous nous arrêtons sur les différents aspects du motu proprio et de la vie liturgique de l'Église.

D'une part, il y a ces milliers de prêtres et de séminaristes qui, partout dans le monde, ont découvert cette messe et apprennent à la célébrer. Et, d'autre part, ce qui ressort de cette première décennie d'existence de la forme extraordinaire du rite romain – en ce sens, c'est bien une « nouvelle messe » que Benoît XVI a proposé à nos paroisses –, c'est qu'elle est toujours plus vivante dans l'Église, d'Écosse au Mexique, du Gabon à l'Indonésie.

« Jamais abrogée » mais pratiquement interdite, la toujours jeune liturgie latine et grégorienne, a repris vie et fleurit à nouveau, partout où les pesanteurs de la machine ecclésiastique laissent souffler l'Esprit. Et comme, dans de nombreux pays, l'appareil ecclésiastique est appelée à s'alléger considérablement, faute de vocations et de moyens notamment, gageons que la forme extraordinaire a encore bien des sacristies, bien des sanctuaires et bien des cœurs, y compris d'évêques, à gagner...

---

(1) Dans dix autres lieux, les groupes de fidèles se contentent de la messe anticipée au samedi soir valant, selon l'arbitrage de la Commission Ecclesia Dei, précepte dominical.